

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

13 MARS 2002

PROJET DE DECRET

MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATUT ADMINISTRATIF
DES MEMBRES DU PERSONNEL DIRECTEUR ET ENSEIGNANT, DU PERSONNEL AUXILIAIRE
D'EDUCATION, DU PERSONNEL PARAMEDICAL, DU PERSONNEL PSYCHOLOGIQUE
ET DU PERSONNEL SOCIAL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT GARDIEN,
PRIMAIRE, SPECIAL, MOYEN, TECHNIQUE ET ARTISTIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE,
DES INTERNATS DEPENDANT DE CES ETABLISSEMENTS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL
DU SERVICE D'INSPECTION CHARGE DE LA SURVEILLANCE DE CES ETABLISSEMENTS (1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
DE L'EDUCATION

(1) Voir Doc. n° 240 (2001-2002) n° 1.

Amendement

A l'article 13, remplacer les mots « 1^{er} février 2002 » par « 1^{er} juin 2002 ».

Justification

L'entrée en vigueur du projet de décret est fixée au 1^{er} février 2002.

Vu le temps nécessaire à la publication du décret une fois adopté, il semble prudent de reporter l'entrée en vigueur du texte au 1^{er} juin 2002, ce qui permettra d'éviter toute rétroactivité du décret.

Ch. DUPONT.
F. PARY-MILLE.
M. VLAMINCK-MOREAU.